

DIRECTEUR-RICE D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE (CAFDES)

LA VAE

Le CAFDES peut être obtenu par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Les candidats souhaitant s'inscrire dans cette démarche doivent justifier de compétences acquises et d'expériences professionnelles en rapport direct avec le contenu du diplôme (la durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités en formation). Aucune condition d'âge ou de niveau d'études n'est requise.

Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le/la candidat(e) est en mesure de justifier l'exercice d'au moins une activité relevant de chacune des fonctions suivantes du référentiel d'activités annexé à l'arrêté du 5 juin 2007 :

- participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques territoriales d'action sanitaire et sociale et à leur évaluation ;
- définition et conduite d'un projet d'établissement ou de service à visée stratégique et opératoire ;
- management, gestion des ressources humaines et communication ;
- gestion économique, financière et logistique.

Ces activités peuvent avoir été exercées dans un champ différent de celui de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Le décret n° 2017-1135 du 04 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de validation des acquis de l'expérience a introduit de nouvelles modalités de recevabilité. Le/la candidat(e) doit justifier d'au moins une année d'activités en équivalent temps plein, soit 1 607 heures. Des organismes labellisés peuvent accompagner les candidats dans leur démarche VAE une fois la recevabilité acceptée. La liste de ces organismes est disponible sur le site Internet de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : <http://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>, rubrique « Cohésion sociale et solidarités », puis « Formations sociales et paramédicales », puis « VAE ».

Les demandes de dossier et leur recevabilité sont instruites par le service **VAE CAFDES de l'EHESP** à Rennes (Tél : 02 99 02 27 03)

Pour tout renseignement sur la procédure à suivre pour la VAE CAFDES:

EHESP - Secrétariat VAE CAFDES

Tel : +33 (0) 2 99 02 27 03

E-mail : vae.cafdes@ehesp.fr

Internet : <https://www.ehesp.fr/formation/formations-diplomantes/cafdes/vae-cafdes>

LES LIEUX DE FORMATION

Les écoles de formation autorisées à dispenser la formation CAFDES dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivantes :

Isère	Ocellia Espace Grenoble Echirrolles	3 avenue Victor Hugo - BP 165 - 38432 ECHIROLLES CEDEX E-mail : e.thomasset@ocellia.fr Site internet : www.ocellia.fr	04 76 09 99 74
Puy-de-Dôme	Institut Régional du Travail Sociale de la Région Auvergne (ITSRA)	62, avenue Marx Dormoy 63000 CLERMONT-FERRAND E-mail : joseph.diop@itsra.net Site internet : www.itsra.net	04 73 17 01 00
Rhône	Ecole Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale (ENSEIS) Site de Lyon	14 rue Berjon 69006 LYON E-mail : formation@arafdes.fr cuttat.murielle@enseis.fr Site internet : www.enseis.fr ou www.arafdes.fr	04 72 53 61 80